

PV218SP58

PV de la Commission Sportive **du 19 mai 2026**

Président de séance : Monsieur Didier SCHMINKE

Présents : Mme Florence VIÉ, MM Christian BÉNARD, Jean Michel BATRÉAU (en visio) et Mickaël ROMOJARO

Assiste : Mme Stéphanie FOREY (administratif)

Début de la réunion : 18h00

1. Changements de dates, horaires, terrains

Match 55513908 du 23.05.2026 Champs sur Yonne 1 – Stade Auxerrois 1 U13 D1

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Auxerre Stade, via Footclubs, d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 23 mai 2026 à 10h00 sur le terrain synthétique de l'Arbre Sec.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 55513914 du 06.06.2026 Avallon 1 - Champs sur Yonne 1 U13 D1

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Avallon, via Footclubs, d'avancer la date de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 27 mai 2026 à 17h30.

Match 55514250 du 16.05.2026 Toucy/Champignelles 1 – Héry 2 U13 D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Héry, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Prend note du courriel du club de Toucy, en date du 17 mai 2026,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le mercredi 3 juin 2026 à 15h00 à Toucy,
- Rappelle cependant aux clubs que les demandes de report doivent être homologuées par le District ; sans cet accord, le match doit se jouer aux conditions prévues initialement.

Match 55514269 du 21.05.2026 Avallon 2 – ECN/Avallon 2 U13 D2 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande du club d'ECN, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le mercredi 27 mai 2026 à 18h30.

Match 55514312 du 23.05.2026 Paron 3 – Fontaine la Gaillarde 1 U13 D3 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des installations,
- Donne ce match à jouer le 23 mai 2026 à 11h30.

Match 55514300 du 16.05.2026 Fontaine la Gaillarde 1 – Paron 3 U13 D3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Paron, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le mercredi 27 mai 2026 à 17h30.

Match 55515615 du 23.05.2026 Joigny 1 – UF Tonnerrois 1 U13 U15 F

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des installations,
- Donne ce match à jouer le 23 mai 2026 à 11h30.

Match 55515398 du 06.06.2026 Stade Auxerrois Rosoirs 4 - Chablis 1 U15 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Chablis, par courriel, de modifier la date de la rencontre,
- Compte tenu des circonstances,
- Donne ce match à jouer le mercredi 27 mai 2026 à 16h00.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 55515394 du 23.05.2026 Cerisiers 1 – Stade Auxerrois Rosoirs 4 U15 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Auxerre Stade, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 30 mai 2026 à 14h00.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 55515533 du 23.05.2026 Sens Jeunesse 2 – Sens FP 1 U15 D3 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des installations,
- Donne ce match à jouer le 23 mai 2026 à 16h00.

Match 55515646 du 06.06.2026 Aillant 2 – St Georges 1 U15 D3 Gp C

La commission,

- Prend note du courriel en date du 17 mai 2026 du club d'Aillant
- Compte tenu de l'occupation des installations,
- Donne ce match à jouer le 6 juin 2026 à 16h00.

Match 55515671 du 16.05.2026 AJ Auxerre 4 – Diges Pourrain/Toucy/Champignelles 1 U15 D3 Gp C

La commission,

- Prend note du courriel en date du 15 mai 2026 du club de Diges Pourrain informant du report de la rencontre,
- Donne ce match à jouer le 30 mai 2026 à 16h00,
- Rappelle cependant aux clubs que les demandes de report doivent être homologuées par le District ; sans cet accord, le match doit se jouer aux conditions prévues initialement.
- Amende de 30€ au club de Diges Pourrain pour demande tardive de report en jeunes (amende 5.24),

Match 55515650 du 20.05.2026 Avallon/ECN 2 – Monéteau/Gurgy 2 U15 D3 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande du club de Monéteau, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 30 mai 2026 à 14h00.

Match 55018656 du 18.04.2026 Stade Auxerrois 2 – Entente Florentinois 1 U18 D1

La commission,

- Compte tenu du problème informatique qui a déprogrammé la rencontre prévue ce jeudi 14 mai 2026,
- Donne ce match à jouer le lundi 25 mai 2026 à 16h00,
- Demande au secrétariat de créditer le compte du club de l'Entente Florentinois de 91.20€ (4 voitures X 60 Km AR X 0.38€) pour son déplacement le jeudi 14 mai.

Messieurs Didier SCHMINKE et Mickaël ROMOJARO n'ont pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 55018642 du 23.05.2026 Cerisiers 1 – Avallon 1 U18 D1

La commission,

- Prend note de la demande du club de Cerisiers, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le mercredi 27 mai 2026 à 18h30.

Match 55018195 du 30.05.2026 Toucy 1- Joigny 2 U18 D1

La commission,

- Prend note de la demande du club de Joigny, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 30 mai 2026 à 14h00.

Match 55019142 du 20.12.2025 Sergines/Pont/St Sérotin 1 – Sens FP 1 U18 D2 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'absence d'accord entre les clubs pour une reprogrammation,
- Donne ce match à jouer le lundi 25 mai 2026 à 16h00.

Match 55019299 du 16.05.2026 Varennes 1 – Chevannes 1 U18 D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de Chevannes, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 23 mai 2026 à 16h30.

Match 54438531 du 31.05.2026 Serein/Héry 1 – Charmoy 1 Dep Féminin à / D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Serein AS, via Footclubs, de jouer la rencontre sur le terrain de Pontigny,
- Compte tenu de l'absence d'homologation du terrain,
- Maintien la rencontre sur les installations de Ligny Le Châtel.

2. Match non joué

Match 55514239 du 14.05.2026 Aillant 2 – Héry 2 U13 D2 Gp C

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Héry, en date du mercredi 13 mai, indiquant le report de la rencontre prévue le lendemain,
- Prend note du courriel du club d'Aillant,
- Prend note du courriel de l'arbitre de la rencontre, présent sur place,
- Demande aux clubs de fournir les échanges concernant le report éventuel de ce match, et en particulier sur l'accord du club d'Aillant,
- Rappelle qu'en cas de report tardif, il est de la responsabilité des clubs de prévenir l'arbitre désigné,
- Impute les frais de déplacement de l'arbitre à la charge du club d'Héry.

Les documents sont à envoyer au secrétariat du District pour lundi 25 mai 2026, date impérative.

3. Match arrêté

Match 55514278 du 16.05.2026 Coulanges Vermenton 1 – Monéteau 1 U13 D2 Gp D

La commission,

- Prend note de l'annotation sur la feuille de match papier indiquant l'arrêt de la rencontre à la 35^{ème} minute,
- Prend note des courriels de l'arbitre de la rencontre, du coach de Coulanges et du délégué,
- Compte tenu des raisons ayant contraint l'arbitre à mettre fin à la rencontre avant son terme,
- Transmet à la commission de discipline pour suite à donner.

4. Forfaits

Match 55514130 du 16.05.2026 St Denis Les Sens 1 – Sens Jeunesse 1 U13 D2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de Saint Denis Les Sens, via leur messagerie officielle, indiquant faire forfait pour sa rencontre contre Sens Jeunesse 1,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Saint Denis Les Sens 1 au bénéfice de l'équipe Sens Jeunesse 1
- Score : Saint Denis Les Sens 1 = 0 but, -1 point - Sens Jeunesse 1 = 3 buts, 3 points
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club de Saint Denis Les Sens (amende 6.11).

Monsieur Christian BÉNARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 55514399 du 16.05.2026 Charmoy 1 – Aillant 5 U13 D3 Gp D

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Aillant, via leur messagerie officielle, indiquant faire forfait pour sa rencontre contre Charmoy 1,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Aillant 5 au bénéfice de l'équipe Charmoy 1,
- Score : Charmoy 1 = 3 buts, 3 points - Aillant 5 = 0 but, -1 point
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club d'Aillant (amende 6.11).

Match 55514430 du 16.05.2026 St Sauveur 2 – Stade Auxerrois 3 U13 D3 Gp E

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Auxerre Stade via leur messagerie officielle, indiquant faire forfait pour sa rencontre contre St Sauveur 2,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Stade Auxerrois 2 au bénéfice de l'équipe St Sauveur 2,
- Score : St Sauveur 2 = 3 buts, 3 points - Stade Auxerrois 2 = 0 but, -1 point
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club d'Auxerre Stade (amende 6.11).

Match 55514459 du 16.05.2026 Chablis 1 – Avallon 4 U13 D3 Gp F

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Avallon via leur messagerie officielle, indiquant faire forfait pour sa rencontre contre Chablis 1,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Avallon 4 au bénéfice de l'équipe Chablis 1,
- Score : Chablis 1 = 3 buts, 3 points - Avallon 4 = 0 but, -1 point
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club d'Avallon (amende 6.11).

Match 55515610 du 16.05.2026 Sens FC 1 – UF Tonnerrois 1 U13 U15 F

La commission,

- Prend note du courriel du club de Tonnerre via leur messagerie officielle, indiquant faire forfait pour sa rencontre contre Sens FC 1,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe UF Tonnerrois 1 au bénéfice de l'équipe Sens FC 1,
- Score : Sens FC 1= 3 buts, 3 points - UF Tonnerrois 1 = 0 but, -1 point
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club UF Tonnerrois 1 (amende 6.11).

Match 55515560 du 16.05.2026 Mont St Sulpice/Varennes 1 – Entente Florentinois 2 U15 D3 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de Mont Saint Sulpice via leur messagerie officielle, indiquant faire forfait pour sa rencontre contre Entente Florentinois 2,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Mont St Sulpice/Varennes 1 au bénéfice de l'équipe Entente Florentinois 2,
- Score : Mont St Sulpice/Varennes 1 = 0 but, -1 point - Entente Florentinois 2= 3 buts, 3 points
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club de Mont Saint Sulpice (amende 6.11).

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 55514398 du 16.05.2026 Migennes 1 – Entente Florentinois 2 U13 D3 Gp D

La commission,

- A la lecture de la feuille de match, prend note de l'absence de l'équipe de l'Entente Florentinois 2,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait non déclaré à l'équipe Entente Florentinois 2 au bénéfice de l'équipe Migennes 1,
- Score : Migennes 1 = 3 buts, 3 points - Entente Florentinois 2= 0 but, - 1 point
- Amende de 45€ pour forfait non déclaré jeunes au club de l'Entente Florentinois (amende 6.14).

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

5. Réserves

La commission prend note des réserves non confirmées suivantes :

- Réserve technique posée par un des clubs de la rencontre U15 Sens FP 1 contre Champigny 1
- Réserve du club d'Aillant lors de la rencontre U18 entre Joigny 2 et Aillant 1
- Réserve du club de St Denis Les Sens lors de la rencontre Senior D2 entre St Denis Les Sens 1 et Entente Florentinois 2
- Réserve du club de Tanlay lors de la rencontre Senior D2 entre Tanlay 1 et ECN 2

Messieurs Christian BÉNARD et Didier SCHMINKE n'ont pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

6. FMI

Match 55514309 du 16.05.2026 Villeneuve la Guyard 1 – Fontaine 1 U13 D3 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception du constat d'échec du club de Villeneuve,
- Demande au club de Villeneuve de transférer la FMI ou d'envoyer une feuille de match papier, et ce pour lundi 25 mai, date impérative,

Match 55515659 du 13.05.2026 Diges Pourrain/Toucy/Champignelles 1 – AJ Auxerre 4 U15 D3 Gp D

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Diges Pourrain
- Enregistre le score : Diges Pourrain 1 = 2 – AJ Auxerre 4 = 0

Match 55019297 du 16.05.2026 Champs 1 – Vermenton/Avallon/ECN 1 U18 D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Champs,
- Enregistre le score : Champs 1 = 8 – Vermenton/Avallon/ECN 1 = 0

7. Feuille de match manquante

Match 55514458 du 16.05.2026 Courson 1 – Magny 1 U13 D3 Gp F

La commission,

- Demande au club de Courson de transférer la FMI ou d'envoyer une feuille de match papier, et ce pour lundi 25 mai, date impérative,
- Amende de 30€ au club de Courson pour non-envoi de feuille de match papier (amende 13.4),

8. Absences de Délégués

La Commission note l'absence de Délégué sur les rencontres U13 ci-dessous :

- Avallon 4/ Chevannes 1
- Venoy 1/ Coulanges - Vermenton 2

En cas de nouveau manquement, les clubs se verraient sanctionnés.

9. Désignation de Délégué

La commission prend note de la désignation de délégué officiel du district pour le match suivant :

- Match du 24/05/2026 Appoigny 3 contre Entente Florentinois 2 D2
 - **M. Michel LE RUEN**

10. Homologation de tournois

La commission,

- Prend note de la demande de tournoi U11, U13 du club de Sens FC,
- Compte tenu du fait que le calendrier 2026/2027 n'est pas encore définitivement arrêté,
- Met la décision en attente.

11. Challenge U13

La commission prend note de la programmation des ½ finales du Challenge U13.

Les matchs se joueront le samedi 30 mai à 10h00.



CHALLENGE U13



Demi-Finale - 30 mai 2026

CHALLENGE EXCELLENCE		
LIEUX	HERY	ST SAUVEUR
MATCHS	HERY-CHAMPIGNY	ST SAUVEUR-TONNERRE
1 EQUIPE QUALIFIEE par MATCH		
FINALE A 2 EQUIPES le 13 juin après-midi		

LIEUX	SENS FP	ANDRYES
ÉQUIPES	SENS FP	ANDRYES
	VINNEUF	QUARRE
	MONT ST SULPICE	CHABLIS
		CHEVANNES
1 EQUIPE QUALIFIEE par PLATEAU		
FINALE A 2 EQUIPES le 13 juin après-midi		

12. Divers

La commission prend note des courriels suivants :

- Neuvy Sautour : demande de faire entrer des jeunes joueurs avec l'équipe Seniors lors de leur match du 31 mai contre Brienon. Cette demande est acceptée par la Commission.
- Joigny : demande de faire entrer des jeunes joueurs avec l'équipe Seniors et d'avoir des ramasseurs de balles lors de leur match du 24 mai contre St Georges. Cette demande est acceptée par la Commission.
- Arbitre de la rencontre U18 entre Ravières et Magny indiquant la blessure du jeune Raviérois Tyliau PATIGNY. La commission lui souhaite un prompt rétablissement.
- Club de l'UF Tonnerrois indiquant avoir omis le nom du délégué (Aurélien COULANDIN) sur la feuille du match UF Tonnerrois 1 contre Joigny 1 (match U13 U15F du 13 mai 2026)

Match 54434733 du 03.05.2026 Gron Véron 2 – Saint Sérotin 1 D3 Gp A

La commission,

- Vu la participation du joueur Johan COUBRICHE (licence 25446313420) du club de Gron Véron, suspendu pour cette rencontre,
- Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. énonçant notamment « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas : – (...) ;
– d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
– (...) » ;
- Considérant la suspension d'un match de suspension ferme infligée par la commission de discipline au joueur Johan COUBRICHE du club de Gron Véron, à compter du 13/04/2026, décision notifiée sur Footclubs le 10/04/2026,
- Considérant que le joueur Johan COUBRICHE a purgé un match de suspension avec l'équipe première le 19 avril 2026, il est donc qualifié pour jouer dans cette équipe,
- Considérant que le match du 3 mai contre Saint Sérotin est la première rencontre pour l'équipe Gron Véron 2 depuis le début de la sanction,
- Considérant que le joueur Johan COUBRICHE a participé à la rencontre du 3 mai 2026 avec l'équipe Gron Véron 2 alors qu'il ne pouvait pas régulièrement participer à cette rencontre, faute d'avoir purgé son match de suspension avec cette équipe, conformément aux dispositions de l'article 226 des R.G. de la F.F.F.,
- Prend note du courriel du club de Gron Véron, indiquant reconnaître une erreur de leur part en pensant que la purge de la sanction se faisait pour les deux équipes,
- Considérant que le club de Gron Véron a enfreint les règlements,
- Par ces motifs,
- Inflige la perte par pénalité à l'équipe Gron Véron 2 (0 but, - 1 point) au bénéfice de l'équipe de St Sérotin 1 (3 buts, 3 points),
- Inflige une amende de 120€ au club de Gron Véron pour avoir fait évoluer un joueur en état de suspension (amende 5.08),

- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Gron Véron de la somme de 32€ pour droit d'évocation (amende 4.02),
- Transmet le dossier à la commission de Discipline.

Fin de la réunion : 19h15

Le Président de séance

M. Didier SCHMINKE

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »